

GE_GERICHTE A/606/2010 vom 13. April 2010

GE Cour de justice, 2010-04-13, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_606_2010

FR: GE_GERICHTE A/606/2010 du 13 avril 2010

IT: GE_GERICHTE A/606/2010 del 13 aprile 2010

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 13.04.2010
A/606/2010

A/606/2010 ATAS/378/2010 du 13.04.2010 (AI) , RETIRE Par ces motifs RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/606/2010 ATAS/606/2010
ARRET DU TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES Chambre 2 du 13 avril 2010 En la cause Madame M _____, domiciliée à GENEVE recourante contre OFFICE DE L'ASSURANCE-INVALIDITE DU CANTON DE GENEVE, sis rue de Lyon 97, GENEVE intimé Vu la décision de l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (ci-après : OAI) du 15 janvier 2010; Vu le recours du 12 février 2010 ; Vu la réponse de l'OAI du 9 mars 2010 ; Vu les pièces figurant au dossier ; Vu le courrier de la recourante du 27 mars 2010 indiquant qu'elle souhaitait retirer son recours ; Attendu qu'il convient d'en prendre acte. PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES Constate le retrait du recours. Raye la cause du rôle. Dit que la procédure est gratuite. La greffière : Florence SCHMUTZ La Présidente : Sabina MASCOTTO Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties ainsi qu'à l'Office fédéral des assurances sociales par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.